



**PRÉFÈTE
COORDONNATRICE
DU BASSIN
LOIRE-BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orléans, le 08/08/2022

FAIBLES DÉBITS DE LA LOIRE ET DE L'ALLIER

Activation du niveau « alerte renforcée » sécheresse

Après un mois de juillet exceptionnellement chaud et sec qui a entraîné une forte diminution du débit des cours d'eau sur le bassin de la Loire, les prévisions météorologiques à 15 jours ne laissent pas présager d'une amélioration de la situation hydrologique. Dans ce contexte, la Préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne, a demandé aux préfets des départements concernés de placer les axes Loire et Allier en situation d'alerte renforcée. L'objectif est de renforcer les mesures de réduction de la consommation d'eau pour certains usages des particuliers, des professionnels, des collectivités et des agriculteurs afin de préserver cette ressource.

L'évolution de la situation sera suivie étroitement tout au long de l'été par les services de l'État, en concertation avec les représentants de ces usagers. Si la situation ne s'améliore pas, l'activation du niveau « crise » pourrait être décidée afin de sécuriser les usages les plus prioritaires (alimentation en eau potable, sécurité civile, abreuvement des animaux, production électrique...).

Une situation hydrologique dégradée

Sur le bassin de la Loire et de l'Allier, la pluviométrie déficitaire de l'hiver 2021/2022 et du début du printemps 2022 n'a pas permis de reconstituer à leur niveau optimal les nappes du bassin.

Les épisodes pluvieux du mois de juin ont accordé un répit, sans pour autant modifier durablement la situation. Les fortes températures et le déficit pluviométrique exceptionnel du mois de juillet ont au contraire entraîné une accélération de la diminution des débits des cours d'eau, conduisant au passage en « alerte » sur la Loire et l'Allier le 1^{er} août dernier. Les prévisions météorologiques à 15 jours ne laissent présager aucune amélioration de cette situation.

Un suivi fin du soutien d'étiage en concertation avec les acteurs du bassin Loire-Bretagne

Les débits de la Loire et de l'Allier peuvent être soutenus par les barrages de Villerest (sur la Loire) et de Naussac (sur l'Allier). Ceux-ci permettent de maintenir au mieux les différents usages (eau potable en priorité, prélèvements agricoles ou industriels) ainsi que le fonctionnement biologique de la Loire et de l'Allier, pendant l'étiage, c'est-à-dire la période où le débit est le plus réduit (principalement en été, voire jusqu'en novembre selon les années). Toutefois, cette année, les faibles pluies hivernales n'ont permis de remplir ces barrages qu'à 86 % au début du printemps.

CONTACTS PRESSE

Stéphanie GROSBOIS
DREAL Centre-Val de Loire

Christelle MASCLET
Préfecture de la région Centre-Val de Loire
et du Loiret

Tél. : 02.36.17.41.27
Mél : stephanie.grosbois@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 02.38.81.40.35
pref-communication@loiret.gouv.fr

Le Comité de gestion des réservoirs de Naussac et Villerest et des étiages sévères (CGRNVES) rassemble les acteurs du bassin pour examiner la situation et déterminer les modalités de gestion de ces barrages. Il a été réuni de nouveau par la préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne, le mardi 2 août 2022.

Compte-tenu de cette situation dégradée et des perspectives météorologiques défavorables en matière de pluviométrie, et **afin de permettre aux barrages de soutenir les débits de la Loire et de l'Allier tout au long de l'étiage, le CGRNVES a décidé d'abaisser l'objectif de soutien d'étiage de la Loire mesuré à Gien de 46 m³/s actuellement à 44 m³/s (contre 60 m³/s en année normale) et de maintenir à 10 m³/s celui de l'Allier mesuré à Vic le Comte (contre 12 m³/s en année normale).**

Il continuera d'examiner régulièrement l'évolution de la situation pour ajuster tout au long de l'été cet objectif de soutien d'étiage.

Renforcement des mesures de restriction

En conséquence de cette décision du CGRNVES, **le débit de la Loire à Gien est descendu en-dessous du seuil de 45 m³/s.** Ce nouveau seuil impose une réduction sensible des prélèvements afin de disposer d'une ressource en eau pour la suite de la saison. Aussi, conformément à l'arrêté d'orientations de bassin, la Préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne, a demandé aux préfets des départements concernés de **placer les axes Loire et Allier, actuellement en alerte, en situation d'alerte renforcée** et de **mettre en œuvre les mesures de restriction suivantes** :

Mesures de restriction	Cibles
Interdiction totale de l'arrosage des pelouses, espaces verts, terrains de sport et golfs (sauf pour les green de golf et les jardins potagers pour lesquels l'interdiction est de 8 heures à 20 heures)	Particuliers, entreprises, collectivités, agriculteurs
Interdiction des prélèvements pour l'irrigation 3,5 jours par semaine ou 12 heures par jour (dans le cas d'une gestion des prélèvements par volume ou par débit, une réduction de 50 % doit être atteinte)	Agriculteurs

Les modalités détaillées sont définies par les arrêtés pris par chaque préfet de département et publiés sur les sites internet de chaque préfecture.

L'Office français de la biodiversité continuera les contrôles relatifs à la sécheresse en conséquence.

En savoir plus

Conseils du ministère de la transition écologique en matière de gestion économe de l'eau :

<https://www.ecologie.gouv.fr/secheresse-economiser-leau>

CONTACTS PRESSE

Stéphanie GROSBOIS
DREAL Centre-Val de Loire

Christelle MASCLET
Préfecture de la région Centre-Val de Loire
et du Loiret

Tél. : 02.36.17.41.27
Mél : stephanie.grosbois@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 02.38.81.40.35
pref-communication@loiret.gouv.fr